

DEMANDE(S) DE DEROGATION

Établissements Recevant du Public (ERP)

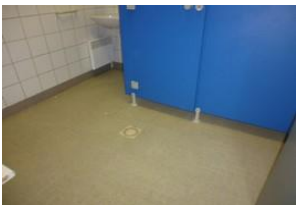
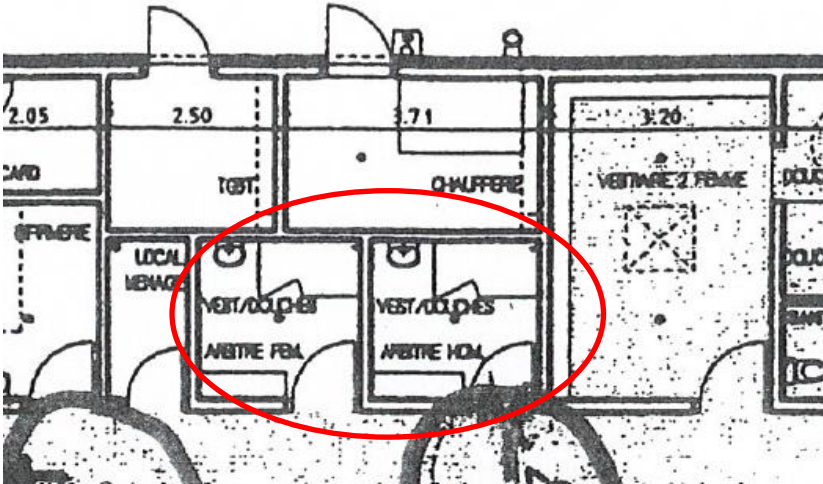
Installations Ouvertes au Public (IOP)

Travaux sur un Etablissement Recevant du Public situé dans un cadre bâti
existant

Demandeur / Maîtrise d'Ouvrage : 	VILLE DE COUFFE 25 rue du Général Charrette de la Contrie 44521 COUFFE
Site concerné par les travaux : 	Salle des sports Rue du Stade 44521 COUFFE
Nombre de dérogation(s) contenue(s) dans ce dossier :	1

Dérogation n°1

Objet de la demande :	Les vestiaires arbitres sont inadaptés pour une personne en fauteuil roulant
Motif de la dérogation :	Impossibilité technique
Mesure réglementaire dérogée :	Cabines et espaces à usage individuel (article 18 de l'arrêté du 8 décembre 2014)

Handicap concerné :	Handicap moteur	
Localisation des obstacles à l'accessibilité :	  	
Justification de la demande de dérogation :	Les deux vestiaires arbitres ont une superficie proche de 6m² chacun. Il sont entourés par l'infirmerie, l'un des vestiaire joueurs et des locaux techniques (chaufferie notamment). La création d'un vestiaire adapté, avec les espaces de retournement et de manœuvre, ainsi qu'une douche accessible, semble compliqué au vue de la configuration de cet espace. Ce sont les raisons lesquelles une dérogation est ici demandée. 	

Moyen de substitution :	Utiliser l'un des vestiaires joueurs mis en conformité le cas échéant.
-------------------------	--

**Signature du
demandeur :**

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les règles générales de construction prescrites par les textes pris en application de l'article L 111-8 et suivants du code de la construction et de l'habitation sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles (articles L 152-1 à L 152-11).

Nom et Prénom :

Qualité :

Date :

Signature :